

Veillez lire attentivement les instructions qui accompagnent la présente lettre d'envoi avant de la remplir. Votre courtier ou un autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi. Nous vous encourageons vivement à lire l'offre et note d'information qui accompagne la présente lettre d'envoi (au sens attribué à ce terme aux présentes) avant de remplir la présente lettre d'envoi.

La présente lettre d'envoi sert à accepter l'offre (au sens attribué à ce terme aux présentes) présentée par BHP Western Mining Resources International Pty Ltd, société constituée sous le régime des lois de l'Australie et détenue en propriété exclusive par BHP Lonsdale Investments Pty Ltd, visant l'achat, suivant les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, de la totalité des actions ordinaires (au sens attribué à ce terme aux présentes) émises et en circulation (y compris la totalité des actions ordinaires pouvant être mises en circulation à compter de la date de l'offre mais avant le moment de l'expiration (au sens attribué à ce terme aux présentes)) de Noront Resources Ltd. dont BHP Western Mining Resources International Pty Ltd ou l'une des sociétés du même groupe qu'elle n'est pas déjà propriétaire.

LETTRE D'ENVOI

relative au dépôt d'actions ordinaires de

NORONT RESOURCES LTD.

en réponse à l'offre datée du 27 juillet 2021 présentée par

BHP WESTERN MINING RESOURCES INTERNATIONAL PTY LTD

filiale en propriété exclusive de

BHP LONSDALE INVESTMENTS PTY LTD

L'OFFRE PEUT ÊTRE ACCEPTÉE JUSQU'À 23 H 59 (HEURE DE TORONTO) LE 9 NOVEMBRE 2021 (LE « MOMENT DE L'EXPIRATION »), À MOINS QU'ELLE NE SOIT ÉCOURTÉE, PROLONGÉE OU RETIRÉE, CONFORMÉMENT À SES MODALITÉS.

VEUILLEZ UTILISER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI SI :

- 1. VOUS SOUHAITEZ ACCEPTER L'OFFRE ET VOUS DÉPOSEZ UN OU DES CERTIFICATS D'ACTION ORDINAIRE;**
- 2. VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ DES ACTION ORDINAIRE CONFORMÉMENT À UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE.**

LES ACTIONNAIRES QUI ACCEPTENT L'OFFRE EN SUIVANT LA PROCÉDURE DE TRANSFERT PAR INSCRIPTION EN COMPTE SERONT RÉPUTÉS AVOIR REMPLI ET AVOIR REMIS UNE LETTRE D'ENVOI ET ILS SERONT LIÉS PAR LES MODALITÉS DES PRÉSENTES.

La présente lettre d'envoi, dûment remplie et signée, conformément aux instructions énoncées aux présentes, avec tous les autres documents requis (comme il est indiqué aux présentes), doit accompagner les certificats représentant les actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de Noront Resources Ltd (« **Noront** ») déposées en réponse à l'offre datée du 27 juillet 2021 (l'« **offre** ») présentée par BHP Western Mining Resources International Pty Ltd (l'« **initiateur** »), société constituée sous le régime des lois de l'Australie et détenue en propriété exclusive par BHP Lonsdale Investments Pty Ltd (« **BHP Lonsdale** »), visant l'achat, suivant les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, de la totalité des actions ordinaires émises et en circulation (à l'exclusion des actions ordinaires détenues par l'initiateur ou l'une des sociétés du même groupe que lui), y compris les actions ordinaires pouvant être émises et mises en circulation après la date de l'offre mais avant le moment de l'expiration par suite de l'exercice, de l'échange ou de la conversion (i) d'options (les « **options** ») aux termes du régime d'options modifié et mis à jour de

Noront, que les actionnaires ont approuvé de nouveau le 9 juin 2021, (ii) d'attributions consenties aux termes du régime d'attributions d'actions de 2012 de Noront, dans sa version modifiée et que les actionnaires ont approuvé de nouveau le 3 septembre 2020 (les « **attributions d'actions** »), (iii) de bons de souscription d'actions ordinaires (les « **bons de souscription** ») ou (iv) d'autres titres de Noront pouvant être exercés, échangés ou convertis en vue de l'obtention d'actions ordinaires (collectivement, les « **titres convertibles** »), au prix de 0,55 \$ au comptant par action ordinaire (le « **prix d'offre** »); le tout devant être reçu par Kingsdale Advisors (le « **dépositaire** »), au plus tard au moment de l'expiration, à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi.

Les porteurs d'actions ordinaires (les « **actionnaires** ») qui détiennent leurs actions ordinaires par l'intermédiaire de CDS peuvent accepter l'offre en suivant la procédure de transfert par inscription en compte établie par cette dernière, à condition que le dépositaire reçoive la confirmation d'inscription en compte par CDSX à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi au plus tard au moment de l'expiration. Le dépositaire a ouvert un compte auprès de CDS pour les besoins de l'offre. Une institution financière qui est un adhérent à CDS peut effectuer un transfert d'inscription en compte des actions ordinaires d'un actionnaire dans le compte du dépositaire conformément à la procédure de CDS prévue pour ce transfert. La remise au dépositaire des actions ordinaires au moyen d'un transfert par inscription en compte constituera un dépôt valide de ces actions ordinaires en réponse à l'offre, à condition que le dépositaire reçoive, par l'intermédiaire du CDSX, une confirmation d'inscription en compte à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi, au plus tard au moment de l'expiration.

Les actionnaires qui, par l'intermédiaire de leurs adhérents à CDS respectifs, utilisent CDSX pour accepter l'offre au moyen d'un transfert par inscription en compte de leurs titres détenus dans le compte du dépositaire auprès de CDS seront réputés avoir rempli et avoir remis une lettre d'envoi et seront liés par les modalités des présentes et, par conséquent, les instructions reçues par le dépositaire seront considérées comme étant un dépôt valide selon les modalités de l'offre, à condition que le dépositaire reçoive, par l'intermédiaire du CDSX, une confirmation d'inscription en compte à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi, au plus tard au moment de l'expiration.

Les actionnaires qui souhaitent déposer valablement des actions ordinaires en réponse à l'offre, mais dont les certificats représentant de telles actions ne sont pas immédiatement disponibles ou qui sont dans l'impossibilité de remettre au dépositaire leurs certificats et tous les autres documents requis au plus tard au moment de l'expiration, doivent déposer leurs actions ordinaires conformément à la procédure de livraison garantie indiquée à la rubrique 3 « *Mode d'acceptation — Procédure de livraison garantie* » de l'offre d'achat, en utilisant l'avis de livraison garantie ci-joint (imprimé sur papier **ROSE**) ou un fac-similé de celui-ci signé à la main. Se reporter à l'instruction 2 « *Procédure de livraison garantie* » ci-après.

Les modalités et les conditions de l'offre sont intégrées par renvoi dans la présente lettre d'envoi. L'offre d'achat et la note d'information qui l'accompagne datées du 27 juillet 2021 (l'« offre et note d'information ») contiennent des renseignements importants, et les actionnaires sont priés de les lire intégralement. Certains termes clés qui sont utilisés dans la présente lettre d'envoi sans y être définis, mais qui sont définis dans l'offre et note d'information ont le sens qui leur est respectivement attribué dans l'offre et note d'information.

Les actionnaires doivent examiner attentivement les incidences fiscales de l'acceptation de l'offre et du dépôt des actions ordinaires en réponse à celle-ci. Certaines incidences fiscales sont abordées à la rubrique 19 « *Certaines incidence fiscales fédérales canadiennes* ». **Les actionnaires sont priés de consulter leurs propres conseillers fiscaux et juridiques sur l'application des lois fiscales du Canada ou d'autres territoires, selon le cas, à leur situation particulière.**

Sauf indication contraire, dans la présente lettre d'envoi, le symbole « \$ » et le terme « dollars » désignent le dollar canadien.

Le dépositaire et agent d'information (dont l'adresse et les autres coordonnées figurent au dos de la présente lettre d'envoi) ou votre courtier ou autre conseiller financier peut vous aider à remplir la présente lettre d'envoi. Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre et dont les actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un prête-nom, notamment un conseiller en placement, un courtier en valeurs mobilières, une banque

ou une société de fiducie, doivent communiquer sans délai avec ce dernier pour obtenir de l'aide sur la manière de déposer valablement leurs actions ordinaires. Il est possible que des intermédiaires fixent des heures limites qui tombent avant le moment de l'expiration. Ces actionnaires doivent sans délai donner des instructions à leur courtier ou à leur autre intermédiaire s'ils souhaitent déposer valablement leurs actions ordinaires.

La présente lettre d'envoi ne peut être utilisée que par les actionnaires inscrits de Noront; elle ne peut être utilisée par des actionnaires non inscrits. La plupart des actionnaires sont des actionnaires non inscrits étant donné que les actions ordinaires dont ils sont propriétaires véritables ne sont pas immatriculées à leur nom, mais plutôt au nom d'un intermédiaire, notamment un conseiller en placement, un courtier en valeurs, une banque ou une société de fiducie, ou au nom d'un dépositaire comme Services de dépôt et de compensation CDS inc., auquel l'intermédiaire par l'entremise duquel les actionnaires détiennent leurs actions est un adhérent. Si vous êtes un actionnaire non inscrit, vous devriez communiquer sans délai avec votre intermédiaire si vous avez des questions concernant ce processus et suivre attentivement les instructions de l'intermédiaire qui détient des actions ordinaires en votre nom afin de déposer vos actions ordinaires. Vous ne devez pas remplir la présente lettre d'envoi sauf instructions contraires expresses de votre intermédiaire.

LA REMISE DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À UNE AUTRE ADRESSE QUE CELLE DU BUREAU DU DÉPOSITAIRE QUI EST INDIQUÉE AU DOS DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI NE CONSTITUERA PAS UNE REMISE VALABLE AU DÉPOSITAIRE.

VOUS DEVEZ ÉGALEMENT SIGNER LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI À L'ENDROIT PERTINENT PRÉVU À CETTE FIN CI-DESSOUS.

LES ACTIONNAIRES DES ÉTATS-UNIS OU LES PERSONNES AGISSANT POUR LE COMPTE D'UN ACTIONNAIRE DES ÉTATS-UNIS DOIVENT REMPLIR LA CASE C ET DOIVENT ÉGALEMENT REMPLIR ET REMETTRE SOIT LE FORMULAIRE W-9 DE L'INTERNAL REVENUE SERVICE (l'« IRS ») CI-JOINT À L'ANNEXE A DES PRÉSENTES SOIT LE FORMULAIRE W-8 DE L'IRS APPROPRIÉ. SE REPORTER À L'INSTRUCTION 8.

Veillez lire attentivement l'offre et note d'information ainsi que les instructions ci-dessous avant de remplir la présente lettre d'envoi. La remise de la présente lettre d'envoi à une autre adresse que celle qui est indiquée au dos du présent document ne constitue pas une livraison valable. Si les actions ordinaires sont immatriculées à des noms différents, une lettre d'envoi distincte doit être remise pour chaque immatriculation différente.

À : BHP Western Mining Resources International Pty Ltd

ET À : BHP Lonsdale Investments Pty Ltd

ET À : Kingsdale Partners LP, à titre de dépositaire, à son bureau dont l'adresse est indiquée aux présentes

Le soussigné remet par les présentes à l'initiateur le ou les certificats ci-joints représentant les actions ordinaires déposées en réponse à l'offre décrites ci-dessous et, sous réserve uniquement des dispositions de l'offre en matière de révocation, accepte irrévocablement l'offre visant ces actions ordinaires selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre et cède par les présentes tous les droits, titres et intérêts y afférents à l'initiateur. Les détails relatifs aux certificats joints sont les suivants :

CASE 1			
DESCRIPTION DES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES EN RÉPONSE À L'OFFRE (En caractères d'imprimerie. Si l'espace est insuffisant, veuillez joindre une liste à la présente lettre d'envoi selon le modèle ci-après.)			
Numéro de certificat (s'il est disponible)	Nom auquel les actions ordinaires sont immatriculées (inscrire le ou les noms en caractères d'imprimerie exactement comme ils apparaissent sur le ou les certificats)	Nombre d'actions ordinaires représentées par le certificat	Nombre d'actions ordinaires déposées*
TOTAL :			

* Sauf indication contraire, le nombre total d'actions ordinaires attestées par les certificats remis sera réputé avoir été déposé. Se reporter à l'instruction 7 « Dépôts partiels » de la présente lettre d'envoi.

Le soussigné reconnaît qu'une entente exécutoire liera le soussigné et l'initiateur, prenant effet immédiatement après que l'initiateur aura pris livraison des actions ordinaires déposées par le soussigné et visées par la présente lettre d'envoi (les « **actions ordinaires déposées** »), suivant les modalités et sous réserve des conditions de l'offre et de la présente lettre d'envoi. Le soussigné déclare et garantit ce qui suit :

- (i) il a reçu et examiné l'offre et note d'information;
- (ii) il a les pleins pouvoirs et l'autorité suffisante pour signer et remettre la présente lettre d'envoi, pour déposer auprès de l'initiateur les actions ordinaires déposées et pour lui vendre, céder et transférer celles-ci ainsi que tous les droits et avantages découlant de ces actions ordinaires déposées, notamment les dividendes, les distributions, les paiements, les titres, les biens et les autres intérêts pouvant être déclarés, versés, cumulés, émis, distribués, effectués ou transférés à l'égard des actions ordinaires déposées à compter de la date de l'offre, y compris les dividendes, les distributions ou les versements sur ces dividendes, distributions, paiements, titres, biens ou autres intérêts (collectivement, les « **distributions** »);
- (iii) il est propriétaire des actions ordinaires déposées et de toute distribution déposée en réponse à l'offre;

- (iv) les actions ordinaires déposées (et toute distribution) n'ont pas été vendues, cédées, ni transférées et aucune entente n'a été conclue dans le but de les vendre, de les céder ou de les transférer à toute autre personne;
- (v) le dépôt des actions ordinaires déposées (et de toute distribution) respecte les lois applicables;
- (vi) tous les renseignements qu'il a fournis dans la présente lettre d'envoi sont complets, véridiques et exacts;
- (vii) lorsque l'initiateur prendra livraison des actions ordinaires déposées (et de toute distribution) et en réglera le prix, il acquerra à leur égard (et à l'égard des distributions) un titre de propriété valable, libre et quitte de privilèges, de restrictions, de charges, de grèvements, d'intérêts opposés, de droits sur l'actif, de créances et de droits de tiers.

Ces déclarations et garanties continueront de s'appliquer après la réalisation de l'offre et la remise au dépositaire des actions ordinaires déposées.

EN CONTREPARTIE DE L'OFFRE ET CONTRE VALEUR REÇUE, suivant les modalités et sous réserve des conditions énoncées dans l'offre et dans la présente lettre d'envoi, sous réserve uniquement des droits de révocation prévus dans l'offre, le soussigné accepte l'offre de façon irrévocable à l'égard des actions ordinaires déposées et, sauf si le dépôt est effectué conformément à la procédure de transfert par voie d'inscription en compte, remet à l'initiateur le ou les certificats d'actions ordinaires ci-joints représentant les actions ordinaires déposées ou une autre preuve de la propriété de celles-ci et, suivant les modalités et sous réserve des conditions de l'offre, dépose, vend, cède et transfère à l'initiateur tous ses droits, titres et intérêts sur les actions ordinaires déposées et sur tous les droits et avantages découlant des actions ordinaires déposées, qu'ils soient ou non séparés des actions, et toutes les distributions.

Le soussigné reconnaît que, dans certaines circonstances, l'initiateur pourrait, entre autres, modifier l'offre (notamment en écourtant la période pendant laquelle les actions ordinaires peuvent être déposées en réponse à l'offre si la loi le permet) ou la prolonger ou y mettre fin. Se reporter à la rubrique 5 « *Prolongation ou modification de l'offre* » de l'offre d'achat.

Si, à la date de l'offre ou par la suite, Noront fractionne, combine, reclasse, regroupe, convertit ou modifie autrement les actions ordinaires ou la structure de son capital, émet des actions ordinaires ou émet, octroie ou vend des titres convertibles, ou qu'elle fait part de son intention de prendre une telle mesure ou du fait qu'elle a pris une telle mesure, l'initiateur pourra, à sa seule appréciation et sans porter atteinte à ses droits prévus à la rubrique 4 « *Conditions de l'offre* » de l'offre d'achat, faire les rajustements qu'il juge appropriés au prix d'achat et aux autres modalités de l'offre (y compris le type de titres visés par l'offre et les sommes payables à leur égard) afin de tenir compte de ce fractionnement, de cette combinaison, de ce reclassement, de ce regroupement, de cette conversion, de cette émission, de cet octroi, de cette vente ou de toute autre modification. Se reporter à la rubrique 5 « *Prolongation ou modification de l'offre* » de l'offre d'achat.

Les actions ordinaires et les distributions acquises dans le cadre l'offre seront transférées par l'actionnaire et acquises par l'initiateur libres et quittes de privilèges, de restrictions, de charges, de grèvements, de créances et de droits sur l'actif et avec tous les droits et avantages qui en découlent, y compris les droits aux distributions pouvant être cumulées, déclarées, versées, émises, effectuées ou transférées à compter de la date de l'offre à l'égard des actions ordinaires, qu'ils soient ou non séparés des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique 3 « *Mode d'acceptation — Dividendes et distributions* » de l'offre d'achat.

Si, à la date de l'offre ou par la suite, Noront déclare, met de côté ou verse des dividendes ou déclare, fait ou verse d'autres distributions ou paiements sur les actions ordinaires ou déclare, attribue, réserve ou émet des titres, droits ou autres intérêts à l'égard des actions ordinaires, qui doivent être payés ou distribués aux actionnaires à une date de référence antérieure à la date du transfert au nom de l'initiateur ou de son prête-nom ou de son cessionnaire dans le registre des porteurs de titres tenu par Noront ou pour le compte de cette dernière à l'égard des actions ordinaires acceptées aux fins d'achat en réponse à l'offre, alors (et sans qu'il soit porté atteinte à ses droits prévus à la

rubrique 4 « *Conditions de l'offre* ») de l'offre d'achat : (i) dans le cas de dividendes, de distributions ou de paiements en espèces dont le montant total n'excède pas le prix d'achat par action ordinaire payable, l'actionnaire déposant les recevra et les conservera pour le compte de l'initiateur jusqu'à ce que ce dernier règle le prix de ces actions ordinaires, et le prix d'achat par action ordinaire payable par l'initiateur aux termes de l'offre sera réduit du montant de ces dividendes, distributions ou paiements; (ii) dans le cas de dividendes, de distributions ou de paiements en espèces dont le montant total excède le prix d'achat par action ordinaire payable par l'initiateur aux termes de l'offre ou dans le cas de distributions payables autrement qu'en espèces, l'actionnaire déposant recevra et conservera pour le compte de l'initiateur la totalité de ces distributions (et non simplement la tranche qui excède le prix d'achat par action ordinaire payable par l'initiateur aux termes de l'offre) et il les remettra et les transférera sans délai au dépositaire pour le compte de l'initiateur, accompagnés des documents de transfert nécessaires. Dans l'attente de cette remise, l'initiateur bénéficiera de tous les droits et privilèges conférés aux propriétaires de ces distributions, et il pourra, à sa seule appréciation, retenir l'intégralité du prix d'achat qu'il devra payer aux termes de l'offre ou en déduire le montant ou la valeur de la contrepartie qu'il devra payer aux termes de l'offre.

Le soussigné transfère à l'initiateur, à compter du moment (le « **moment de la prise d'effet** ») où celui-ci prend livraison des actions ordinaires déposées, tous les droits, titres et intérêts afférents aux actions ordinaires déposées, et constitue et nomme irrévocablement chaque administrateur et dirigeant de l'initiateur ou de BHP Lonsdale (chacun, une « **personne désignée** »), et toute autre personne que l'initiateur désigne par écrit, en tant que mandataire, fondé de pouvoir, fondé de pouvoir de fait et représentant véritable et légitime du porteur des actions ordinaires déposées (ces actions ordinaires déposées, dès que l'initiateur en prend livraison, ainsi que toute distribution faite sur celles-ci étant ci-après désignées les « **titres achetés** ») à l'égard des titres achetés, avec pleins pouvoirs de substitution et de resubstitution (cette procuration étant réputée constituer une procuration irrévocable assortie d'un intérêt). La présente lettre d'envoi autorise une personne désignée à prendre les mesures suivantes au nom de cet actionnaire et pour le compte de ce dernier :

- (i) inscrire ou consigner le transfert et/ou l'annulation des titres achetés (dans la mesure où il s'agit bien de titres) dans les registres des porteurs de titres appropriés tenus par Noront ou pour le compte de cette dernière;
- (ii) tant que des titres achetés sont immatriculés ou inscrits au nom de cet actionnaire, exercer tous les droits de cet actionnaire, notamment le droit d'exercer les droits de vote à l'égard de la totalité ou d'une partie des titres achetés et de signer et de remettre (pourvu que cela ne soit pas contraire aux lois applicables), à la demande de l'initiateur ou de BHP Lonsdale, les procurations, les autorisations ou les consentements qui s'y rapportent, selon la forme et les modalités convenant à l'initiateur et à BHP Lonsdale, et de révoquer les procurations, autorisations ou consentements donnés avant ou après le moment de la prise de livraison et de désigner dans ces procurations, ces autorisations ou ces consentements une ou plusieurs personnes comme son fondé de pouvoir à l'égard des titres achetés à toutes fins utiles, notamment à l'égard d'une ou de plusieurs assemblées (annuelles, extraordinaires ou autres, ou de toute reprise de celles-ci, y compris une assemblée convoquée pour l'examen d'une opération d'acquisition ultérieure) des porteurs des titres pertinents de Noront;
- (iii) signer, endosser et négocier, au nom et pour le compte de cet actionnaire, des chèques ou d'autres instruments représentant les distributions payables à cet actionnaire ou à l'ordre de ce dernier ou endossés en sa faveur;
- (iv) exercer tous les autres droits d'un actionnaire à l'égard de ces titres achetés.

Le soussigné reconnaît que la remise des actions ordinaires déposées est effectuée uniquement au moment où le dépositaire les reçoit en bonne et due forme, et que le risque de perte et de propriété de ces actions est transféré uniquement à ce moment.

Le soussigné accepte l'offre selon les modalités de la présente lettre d'envoi (y compris au moyen d'un transfert par inscription en compte) et révoque tous les autres pouvoirs, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir de fait, de fondé de pouvoir, de représentant ou autrement, qu'il a conférés antérieurement ou convenu de conférer à tout moment à l'égard des actions ordinaires déposées ou d'une distribution. Le soussigné convient qu'aucun autre pouvoir, que ce soit en qualité de mandataire, de fondé de pouvoir de fait, de fondé de pouvoir, de

représentant ou autrement, ne sera accordé à l'égard des actions ordinaires déposées ou d'une distribution par l'actionnaire déposant ou pour le compte de ce dernier, à moins que les actions ordinaires déposées ne fassent pas l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement aux termes de l'offre ou que leur dépôt ne soit dûment révoqué conformément à la rubrique 7 « *Révocation des dépôts d'actions ordinaires déposées* » de l'offre d'achat.

Le soussigné convient également de ne pas exercer les droits de vote rattachés aux titres achetés à toute assemblée (annuelle, extraordinaire ou autre, ou à toute reprise de celle-ci, notamment une assemblée convoquée pour l'examen d'une opération d'acquisition ultérieure) des porteurs des titres pertinents de Noront et, sauf entente contraire avec l'initiateur et BHP Lonsdale, de n'exercer aucun des autres droits ou privilèges rattachés aux titres achetés. Le soussigné convient également de signer toutes les procurations, toutes les autorisations et tous les consentements à l'égard de la totalité ou d'une partie des titres achetés et de les remettre à l'initiateur, et de désigner ou de nommer dans ces procurations, ces autorisations ou ces consentements la ou les personnes que l'initiateur aura désignées en qualité de fondé de pouvoir, de prête-nom du fondé de pouvoir ou de prête-nom du porteur des titres achetés. Au moment d'une telle nomination, toutes les procurations et autres autorisations (notamment toutes les nominations de mandataires, de fondés de pouvoir ou de fondés de pouvoir de fait) et tous les consentements donnés antérieurement par le porteur de ces titres achetés à l'égard de ceux-ci seront révoqués, et cette personne ne pourra plus donner par la suite de procuration, d'autorisation ou de consentement à leur égard.

Le soussigné s'engage à signer, à la demande de l'initiateur, les documents, les actes de transfert et les autres garanties supplémentaires pouvant être nécessaires ou souhaitables afin de réaliser la vente, la cession et le transfert des titres achetés à l'initiateur et il s'engage à tenir ses engagements aux termes de l'offre. Tous les pouvoirs conférés par les présentes ou qu'il a été convenu de conférer sont irrévocables, dans la mesure permise par les lois applicables, et peuvent être exercés en cas d'incapacité juridique subséquente du soussigné et, dans la mesure permise par les lois applicables, ils demeureront valides après le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité de ce dernier, et toutes les obligations qui lui incombent en vertu des présentes lieront ses héritiers, ses liquidateurs ou exécuteurs, ses administrateurs, ses fondés de pouvoir, ses représentants personnels, ses successeurs et ses ayants cause.

Le dépositaire agira en qualité de mandataire des personnes qui ont déposé valablement des actions ordinaires en réponse à l'offre aux fins de recevoir le paiement de l'initiateur puis de le leur remettre, et la réception du paiement par le dépositaire sera réputée constituer la réception de ce paiement par les personnes ayant valablement déposé des actions ordinaires en réponse à l'offre.

Tous les paiements au comptant effectués par l'initiateur pour les actions ordinaires faisant l'objet d'une prise de livraison et d'un règlement dans le cadre de l'offre seront en dollars canadiens.

Le dépositaire effectuera le paiement dû à chaque actionnaire qui a valablement déposé ses actions ordinaires en réponse à l'offre (sans que le dépôt de celles-ci ait été dûment révoqué) en émettant ou en faisant émettre un chèque (sauf pour les paiements de plus de 25 millions de dollars, qui seront faits par virement télégraphique, ainsi qu'il est indiqué dans la présente lettre d'envoi) en dollars canadiens au montant auquel a droit la personne déposant les actions ordinaires. À moins d'indication contraire dans la présente lettre d'envoi, le chèque sera libellé au nom du porteur inscrit des actions ordinaires ainsi valablement déposées. À moins que la personne déposant les actions ordinaires ne prenne des arrangements de rechange particuliers avec le dépositaire, le chèque sera envoyé à cette personne par courrier de première classe à l'adresse indiquée dans la présente lettre d'envoi. Si aucune adresse n'y est indiquée, le chèque sera envoyé à l'adresse du porteur inscrit figurant dans le registre des porteurs de titres tenu par Noront ou pour le compte de cette dernière. Les chèques envoyés par la poste conformément au présent paragraphe seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste. Selon les lois applicables, l'initiateur pourrait, dans certaines circonstances, être tenu de prélever des retenues sur les sommes par ailleurs payables à un actionnaire.

Le soussigné comprend et reconnaît également qu'en aucun cas de l'intérêt ne s'accumulera au profit d'une personne dont les actions ordinaires ont été acceptées aux fins de règlement aux termes de l'offre, mais dont le règlement du prix accuse un retard, et aucune somme n'est versée par l'initiateur ou le dépositaire à cet égard.

Conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements, un plafond de 25 millions de dollars a été fixé pour les chèques, les traites bancaires et autres effets de paiement papier traités par le système de compensation canadien. Par conséquent, le dépositaire fera tout paiement de plus de 25 millions de dollars au soussigné par virement télégraphique conformément aux règles du système de transfert des paiements de grande valeur établies par

l'Association canadienne des paiements. Ainsi, le paiement au soussigné de toute somme de plus de 25 millions de dollars, le cas échéant, ne sera effectué que conformément aux instructions de virement télégraphique que le soussigné aura fourni par écrit au dépositaire. Si le soussigné doit donner des instructions de virement télégraphique, comme il est indiqué ci-dessus, le dépositaire communiquera avec lui sans délai après le moment de l'expiration pour les obtenir. Tout retard de paiement par le dépositaire en raison des instructions de transfert par virement bancaire fournies par le soussigné ne donnera pas à ce dernier le droit de se faire verser de l'intérêt ou une autre compensation, en sus des sommes auxquelles il a droit conformément à l'offre.

L'offre vise uniquement les actions ordinaires; elle ne vise pas les options, les attributions d'actions, les bons de souscription ou d'autres titres convertibles.

L'initiateur, BHP Lonsdale et Noront ont convenu dans la convention de soutien que, entre la date de la convention de soutien et le moment de la prise d'effet, sous réserve des modalités du régime d'options et du régime d'attributions d'actions, des lois sur les valeurs mobilières applicables et de l'obtention des approbations nécessaires, Noront doit prendre les mesures nécessaires ou souhaitables (i) pour prévoir que tous les droits sous-jacents aux options deviennent acquis avant l'expiration du délai initial de dépôt pour l'offre et que chaque titulaire d'options dont les droits sous-jacents sont acquis ait le droit d'exercer ces options, conformément à leurs modalités et, par conséquent, d'acquiescer des actions ordinaires et (ii) y compris modifier les modalités du régime d'attributions d'actions pour acquiescer les obligations en faveur des titulaires d'attributions d'actions au moyen d'actions ordinaires et pour permettre l'exercice de toutes les attributions d'actions qui peuvent être exercées contre des actions ordinaires, de même que le dépôt de toutes les actions ordinaires sous-jacentes aux attributions d'actions en cours, à la condition que l'initiateur confirme que toutes les conditions, autres que la condition de dépôt minimal, ont été remplies ou ont fait l'objet d'une renonciation (sauf les conditions qui peuvent uniquement être remplies au moment de la prise d'effet), et qu'au moins 50 % des actions non détenues par l'initiateur et les sociétés du même groupe que lui ont été déposées en réponse à l'offre ou auront été déposées en réponse à l'offre au dépôt de toutes les actions ordinaires qui seront déposées aux termes de la disposition applicable de la convention de soutien (l'exercice conditionnel devant avoir lieu immédiatement avant que l'initiateur prenne pour la première fois livraison d'actions ordinaires aux termes de l'offre). Noront a également convenu : (i) de permettre que toutes les options et les attributions d'actions en cours soient exercées avant le moment de la prise d'effet et de ne pas accorder d'options, d'attributions d'actions ou d'autres droits supplémentaires permettant l'achat ou l'acquisition d'actions ordinaires ni apporter de modifications aux options ou aux attributions d'actions en cours sans le consentement écrit préalable de l'initiateur; et (ii) de prendre toutes les mesures nécessaires afin que les options et les attributions d'actions qui ne sont pas exercées avant le moment de la prise d'effet soient annulées ou traitées autrement d'une façon satisfaisant l'initiateur avant le moment de la prise d'effet. Se reporter à la rubrique 5 « *Convention de soutien — Options et attributions d'actions de Noront en cours* » de la note d'information. L'initiateur croit comprendre qu'il n'y a pas de titres convertibles en circulation, mis à part les options, les attributions d'actions, les bons de souscription et le prêt convertible de Wyloo.

Les incidences fiscales découlant de l'exercice, de l'échange ou de la conversion des titres convertibles ne sont pas indiquées à la rubrique 19 « *Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes* » de la note d'information. Les porteurs de titres convertibles sont donc priés de consulter leurs conseillers fiscaux pour connaître les incidences fiscales qui pourraient s'appliquer à eux s'ils décident d'exercer, d'échanger ou de convertir leurs titres convertibles.

Le soussigné reconnaît qu'il ne recevra aucun paiement à l'égard des actions ordinaires déposées à moins que l'initiateur ne prenne livraison des actions ordinaires et n'en règle le prix dans le cadre de l'offre et que le ou les certificats, selon le cas, représentant les actions ordinaires déposées dont le soussigné est propriétaire, ainsi que tous les autres documents que le dépositaire peut demander, n'aient été reçus en temps opportun par le dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi, et ne soient traités aux fins de paiement par le dépositaire.

Le soussigné reconnaît que l'offre ne s'adresse pas aux actionnaires d'un territoire où sa présentation ou son acceptation serait contraire aux lois de ce territoire et qu'aucun dépôt ne sera accepté de la part de ces actionnaires ou pour le compte de ces derniers.

Les actions ordinaires déposées dont l'initiateur, pour quelque motif que ce soit, ne prend pas livraison et ne règle pas le prix conformément aux modalités et aux conditions de l'offre, y compris si l'offre est retirée ou n'est pas

menée à terme, seront retournées à l'actionnaire déposant, aux frais de l'initiateur, dans les meilleurs délais après le moment de l'expiration ou le retrait de l'offre, (i) par l'envoi des certificats représentant les actions ordinaires non achetées par courrier de première classe assuré à l'adresse de l'actionnaire déposant indiquée dans la présente lettre d'envoi ou, si ni le nom ni l'adresse de celui-ci n'y sont indiqués, au nom et à l'adresse figurant dans le registre des porteurs de titres tenu par Noront ou pour le compte de cette dernière ou (ii) si les actions ordinaires sont valablement déposées selon la procédure de transfert par inscription en compte indiquée à la rubrique 3 « *Mode d'acceptation — Acceptation au moyen d'un transfert par inscription en compte* » de l'offre d'achat, ces actions ordinaires seront créditées sur le compte du porteur déposant auprès de CDS.

Les actionnaires qui acceptent l'offre en déposant valablement leurs actions ordinaires directement auprès du dépositaire n'auront aucuns frais ni aucune commission à payer. Toutefois, un courtier ou un autre prête-nom par l'entremise duquel un actionnaire détient des actions ordinaires peut imputer des frais pour déposer valablement ces actions ordinaires pour le compte de l'actionnaire. Les actionnaires sont priés de consulter leur conseiller en placement, leur courtier en valeurs mobilières ou autre prête-nom afin de déterminer les frais qui s'appliqueront. Les actionnaires devraient communiquer avec le dépositaire et agent d'information ou avec un courtier en valeurs mobilières pour obtenir de l'aide sur la manière d'accepter l'offre et de déposer valablement leurs actions ordinaires auprès du dépositaire.

L'initiateur tranchera, à sa seule appréciation, toutes les questions sur la validité, la forme, l'admissibilité (y compris la réception dans les délais prévus) et l'acceptation des actions ordinaires déposées en réponse à l'offre. Les actionnaires déposants conviennent que les décisions de l'initiateur sont définitives et exécutoires. L'initiateur se réserve le droit absolu de refuser tout dépôt qu'il juge ne pas avoir été effectué en bonne et due forme ou dont l'acceptation pourrait être illégale selon les lois du territoire concerné. L'initiateur se réserve le droit absolu de renoncer à invoquer tout vice de forme ou toute irrégularité dans le dépôt d'actions ordinaires ou d'accepter tout dépôt d'actions ordinaires effectué après le moment de l'expiration. **Rien n'oblige l'initiateur, BHP Lonsdale, le dépositaire ou toute autre personne à donner un avis d'un vice de forme ou d'une irrégularité à l'égard d'un dépôt, et ces personnes ne sauraient être tenues responsables de l'omission de donner un tel avis.** L'interprétation de l'initiateur des modalités et conditions de l'offre, de la note d'information, de la présente lettre d'envoi, de l'avis de livraison garantie et de tout autre document connexe est définitive et exécutoire. L'initiateur se réserve le droit de permettre que l'offre soit acceptée autrement que de la manière indiquée à la rubrique 3 « *Mode d'acceptation* » de l'offre d'achat.

Un actionnaire sera réputé ne pas avoir accepté l'offre s'il ne fait pas les déclarations énoncées dans les présentes. L'initiateur se réserve le droit, à son appréciation exclusive, de vérifier, relativement à toute acceptation, si les déclarations en question peuvent avoir été faites de façon véridique par l'actionnaire concerné et si, à la suite d'une telle vérification, l'initiateur juge que ça ne peut pas être le cas, l'acceptation est invalide.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ACTIONNAIRE ET INSTRUCTIONS

Veillez lire attentivement ce qui suit et remplir les cases appropriées avant de signer la présente lettre d'envoi.

<p style="text-align: center;">CASE A INSTRUCTIONS DE PAIEMENT LIBELLEZ LE OU LES CHÈQUES À L'ORDRE DE : <i>(en caractères d'imprimerie)</i></p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Nom)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Adresse)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Ville et province ou État)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Pays et code postal ou code ZIP)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Téléphone – heures de bureau)</p> <p>_____</p> <p>(Numéro d'identification du contribuable, numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale)</p>

<p style="text-align: center;">CASE B INSTRUCTIONS DE LIVRAISON ENVOYEZ LE CHÈQUE</p> <p><input type="checkbox"/> à la même adresse que celle indiquée à la case A ou</p> <p><input type="checkbox"/> À <i>(en caractères d'imprimerie)</i> :</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Nom)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Adresse)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Ville et province ou État)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Pays et code postal ou code ZIP)</p> <p>_____</p> <p style="text-align: center;">(Téléphone – heures de bureau)</p> <p>_____</p> <p>(Numéro d'identification du contribuable, numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale)</p> <p>***Les instructions de livraison indiquées à la présente case B seront également utilisées pour retourner les certificats d'actions ordinaires au besoin pour quelque raison que ce soit.</p>

CASE C

STATUT À TITRE D'ACTIONNAIRE AMÉRICAIN

TOUS LES ACTIONNAIRES DOIVENT COCHER L'UNE OU L'AUTRE DES CASES CI-DESSOUS

(Se reporter à l'instruction 8)

Indiquez si vous êtes un actionnaire américain ou si vous agissez pour le compte d'un actionnaire américain :

- La personne qui signe à la case E déclare qu'elle n'est pas un actionnaire américain et qu'elle n'agit pas pour le compte d'un actionnaire américain.
- La personne qui signe à la case E est un actionnaire américain ou agit pour le compte d'un actionnaire américain.

Un « actionnaire américain » est un porteur d'actions ordinaires qui A) fournit à la case A ou à la case B une adresse qui est située aux États-Unis ou dans un territoire ou une possession des États-Unis ou B) est une personne des États-Unis aux fins de l'impôt, comme il est mentionné à l'instruction 8.

L'actionnaire américain ou la personne qui agit pour le compte d'un actionnaire américain doit généralement remplir le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint à l'annexe A des présentes ou le formulaire W-8 de l'IRS approprié, comme il est mentionné à l'instruction 8, afin d'éviter l'application possible de la retenue d'impôt de réserve américaine.

CASE D

DÉPÔT CONFORMÉMENT À UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE

COCHEZ ICI, SI LES ACTIONS ORDINAIRES SONT DÉPOSÉES CONFORMÉMENT À UN AVIS DE LIVRAISON GARANTIE ENVOYÉ ANTÉRIEUREMENT AU DÉPOSITAIRE À L'ADRESSE INDIQUÉE AU DOS DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI ET REMPLISSEZ CE QUI SUIT : *(en caractères d'imprimerie)*

Nom du porteur inscrit : _____

Date de signature de l'avis de livraison garantie : _____

Numéro de guichet (le cas échéant) : _____

Nom de l'établissement qui a garanti la livraison : _____

SIGNATURE DE L'ACTIONNAIRE

En apposant sa signature ci-dessous, le soussigné accepte expressément les modalités et conditions énoncées aux présentes.

La présente lettre d'envoi doit être signée ci-dessous par l'actionnaire inscrit, sa signature devant correspondre en tous points au nom qui figure sur les certificats représentant les actions ordinaires déposées ou à celui qui figure sur une liste de porteurs de titres, par une personne autorisée à devenir le porteur inscrit de ces actions ordinaires au moyen de certificats ou de documents remis avec la présente lettre d'envoi ou, conformément à l'instruction 5, par un fiduciaire ou par un représentant autorisé.

CASE E GARANTIE DE SIGNATURE	
Signature garantie par (si celle-ci est requise conformément à l'instruction 4) :	Fait le : _____
_____ Signataire autorisé du garant	_____ Signature de l'actionnaire ou du représentant autorisé (Se reporter aux instructions 3, 4 et 5)
_____ Nom du garant (en caractères d'imprimerie)	_____ Signature de l'actionnaire ou du représentant autorisé (en caractères d'imprimerie)
_____ Adresse du garant (en caractères d'imprimerie)	_____ Numéro de téléphone de jour et numéro de télécopieur de l'actionnaire ou du représentant autorisé
	_____ (Numéro d'identification du contribuable, numéro d'assurance sociale ou numéro de sécurité sociale)
	_____ Adresse

INSTRUCTIONS

1. Utilisation de la lettre d'envoi

- a) Pour recevoir le paiement des actions ordinaires déposées, la présente lettre d'envoi ou un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée avec les signatures garanties, si elles sont requises conformément à l'instruction 4 ci-dessous, ainsi que les certificats ci-joints représentant les actions ordinaires déposées (ou, sinon, la confirmation d'inscription en compte à cet égard) et tous les autres documents requis conformément aux modalités de l'offre et de la présente lettre d'envoi, doivent effectivement parvenir au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi, au plus tard à 23 h 59 (heure de Toronto) le 9 novembre 2021, c'est-à-dire au moment de l'expiration, à moins que l'offre ne soit écourtée, prolongée ou retirée ou que l'actionnaire n'ait recours à la procédure de livraison garantie énoncée à l'instruction 2 ci-dessous.
- b) Le choix du mode de remise de la présente lettre d'envoi et des certificats représentant les actions ordinaires qui y sont joints et de tous les autres documents requis appartient à l'actionnaire qui les dépose et ce dernier en assume les risques. L'initiateur recommande d'envoyer ces documents par courrier recommandé, dûment assuré, avec demande de récépissé. Il est suggéré de mettre ces documents à la poste suffisamment à l'avance pour que le dépositaire puisse les recevoir avant le moment de l'expiration. La remise ne prendra effet qu'au moment où le dépositaire les aura effectivement reçus à l'adresse indiquée au dos de la présente lettre d'envoi.
- c) Les actionnaires qui souhaitent accepter l'offre et dont les actions ordinaires sont immatriculées au nom d'un prête-nom, notamment un conseiller en placement, un courtier en valeurs, une banque ou une société de fiducie, doivent communiquer sans délai avec ce dernier pour obtenir de l'aide sur la manière de déposer valablement leurs actions ordinaires et ainsi prendre toutes les mesures nécessaires pour déposer valablement leurs actions ordinaires en réponse à l'offre. Il est possible que des intermédiaires fixent des heures limites qui tombent avant le moment de l'expiration. Les actionnaires doivent sans délai donner des instructions à leur courtier ou à leur autre intermédiaire s'ils souhaitent déposer leurs actions ordinaires.

2. Procédure de livraison garantie

Si un actionnaire inscrit souhaite déposer des actions ordinaires en réponse à l'offre, mais : (i) que les certificats représentant de telles actions ordinaires ne sont pas immédiatement disponibles, ou (ii) qu'il est dans l'impossibilité de remettre au dépositaire ses certificats et tous les autres documents requis au plus tard au moment de l'expiration, il peut néanmoins déposer valablement ses actions ordinaires en réponse à l'offre, pourvu que toutes les conditions suivantes soient remplies :

- a) le dépôt est effectué par un établissement admissible (au sens attribué à ce terme dans les présentes) ou par son intermédiaire;
- b) un avis de livraison garantie dûment rempli et signé (imprimé sur papier **ROSE**), selon le modèle joint à l'offre et note d'information, ou un fac-similé de celui-ci signé à la main, y compris la garantie de livraison d'un établissement admissible, selon le modèle précisé dans l'avis de livraison garantie, parvient au dépositaire à l'adresse indiquée dans l'avis de livraison garantie, au plus tard au moment de l'expiration;
- c) le ou les certificats représentant la totalité des actions ordinaires déposées, en bonne et due forme aux fins de transfert, accompagnés de la présente lettre d'envoi, ou d'un fac-similé de celle-ci signé à la main, dûment remplie et signée conformément aux instructions énoncées dans la présente lettre d'envoi (avec la garantie de signature, si celle-ci est requise), et tous les autres documents requis conformément aux modalités de l'offre et de la présente lettre d'envoi, parviennent au dépositaire à l'adresse indiquée dans la présente lettre d'envoi, avant 17 h (heure de Toronto) le troisième jour de bourse à la TSXV suivant le moment de l'expiration.

L'avis de livraison garantie doit être remis par messenger, envoyé par courriel (suivi de l'original) ou envoyé par la poste de manière à ce qu'il parvienne au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de l'avis de livraison garantie au plus tard au moment de l'expiration, et il doit comprendre une garantie d'un établissement admissible selon la formule précisée dans l'avis de livraison garantie. La remise de l'avis de livraison garantie et de la présente lettre d'envoi avec les certificats représentant les actions ordinaires qui y sont joints et de tous les autres documents requis à une adresse ou à une adresse de courriel différente de celle indiquée dans l'avis de livraison garantie ne constitue pas une remise conforme aux conditions de livraison garantie. Les renseignements relatifs au dépôt qui sont indiqués dans l'avis de garantie de livraison prévaudront, dans toutes les circonstances, sur ceux indiqués dans la lettre d'envoi connexe qui est déposée ultérieurement, en cas d'incompatibilité de ceux-ci.

« **établissement admissible** » Désigne une banque canadienne de l'annexe I ou une institution garante admissible membre d'un programme de garantie Medallion approuvé, y compris certaines sociétés de fiducie au Canada, un membre du Securities Transfer Agents Medallion Program (STAMP), un membre du Stock Exchange Medallion Program (SEMP) ou un membre du Medallion Signature Program (MSP) de New York Stock Exchange, Inc. Les membres de ces programmes sont habituellement membres d'une bourse de valeurs reconnue au Canada et/ou aux États-Unis, de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières, de la Financial Industry Regulatory Authority ou de banques et de sociétés de fiducie au Canada ou aux États-Unis.

3. Signatures

La présente lettre d'envoi doit être remplie, datée et signée par l'actionnaire qui accepte l'offre dont il est question ci-dessus ou par son représentant dûment autorisé (conformément à l'instruction 5).

- a) Si la présente lettre d'envoi est signée par le porteur inscrit des certificats qui y sont ci-joints, sa signature sur la lettre d'envoi doit correspondre en tous points au nom qui figure dans le registre ou au recto des certificats, sans aucun changement; il n'est alors pas nécessaire d'endosser les certificats. Si plusieurs personnes sont propriétaires conjoints et inscrits des certificats, elles doivent toutes signer la présente lettre d'envoi.
- b) Malgré l'instruction 3a), si la présente lettre d'envoi est signée par une personne autre que le porteur inscrit des certificats déposés avec les présentes ou si un ou plusieurs chèques doivent être libellés au nom d'une personne autre que le porteur inscrit ou remis à une telle personne, ou si les certificats représentant les actions ordinaires à l'égard desquels l'offre n'est pas acceptée doivent être retournés à une personne autre que le porteur inscrit ou envoyés à une adresse autre que celle du porteur inscrit qui figure dans le registre des porteurs de titres tenu par Noront ou pour le compte de cette dernière :
 - (i) les certificats qui y sont joints doivent être endossés ou accompagnés d'une procuration de transfert d'actions appropriée, l'endos ou la procuration devant être dûment et correctement rempli par les porteurs inscrits;
 - (ii) les signatures sur l'endos des certificats ou sur la procuration de transfert d'actions doivent correspondre en tous points aux noms des porteurs inscrits qui figurent dans le registre ou au recto des certificats;
 - (iii) ces signatures doivent être garanties par un établissement admissible ou d'une autre manière que le dépositaire juge satisfaisante (aucune garantie n'est cependant requise si la signature est celle d'un établissement admissible).
- c) Si des actions ordinaires déposées sont immatriculées à des noms différents sur plusieurs certificats, il sera nécessaire de remplir, de signer et de soumettre autant de lettres d'envoi distinctes qu'il y a d'immatriculations différentes des actions ordinaires déposées.

4. Garantie des signatures

Si la présente lettre d'envoi est signée par une personne autre que le porteur inscrit des certificats d'actions ordinaires déposés avec les présentes, ou dans les circonstances énoncées à l'instruction 3b), sa signature doit être garantie par un établissement admissible ou d'une autre manière que le dépositaire juge satisfaisante (aucune garantie n'est cependant requise si la signature est celle d'un établissement admissible).

5. Fiduciaires, représentants et autorisations

Lorsqu'une personne signe la présente lettre d'envoi ou un certificat d'actions ou une procuration de transfert d'actions au nom d'un exécuteur testamentaire, d'un administrateur successoral, d'un liquidateur, d'un fiduciaire ou d'un tuteur, au nom d'une société par actions, d'une société de personnes ou d'une association ou à titre de représentant ou de fiduciaire, elle doit l'indiquer et joindre à la présente lettre d'envoi une preuve satisfaisante de son pouvoir d'agir à ce titre. L'initiateur ou le dépositaire peuvent, à leur gré, exiger d'autres preuves de ce pouvoir ou des documents supplémentaires.

6. Instructions de livraison

Si un ou plusieurs chèques doivent être envoyés ou si, (i) dans le cas d'un dépôt partiel d'actions ordinaires, ou (ii) dans le cas où les actions ordinaires ne font pas l'objet d'une prise de livraison ni d'un règlement par l'initiateur, des certificats représentant les actions ordinaires doivent être retournés à une autre adresse que l'adresse de l'actionnaire qui figure à la case A « Instructions de paiement » de la présente lettre d'envoi, la case B « Instructions de livraison » de la présente lettre d'envoi doit indiquer cette autre adresse. Si la case B ne contient pas cette autre adresse ou n'est pas remplie, les chèques ou, dans le cas d'un dépôt partiel d'actions ordinaires, les certificats représentant les actions ordinaires, seront envoyés par la poste à l'actionnaire déposant à l'adresse qui figure à la case A ou, si aucune adresse n'y est indiquée, à l'adresse de l'actionnaire qui figure dans le registre des porteurs de titres tenu par Noront ou pour le compte de cette dernière. Les chèques envoyés par la poste conformément aux modalités de l'offre et de la présente lettre d'envoi seront réputés avoir été remis au moment de leur mise à la poste.

7. Dépôts partiels

Si moins que la totalité des actions ordinaires attestées par un certificat remis doivent être déposées, le nombre d'actions ordinaires devant être déposées devra être indiqué à l'endroit prévu à cette fin dans la case 1 « Description des actions ordinaires déposées en réponse à l'offre » de la présente lettre d'envoi. Dans ce cas, de nouveaux certificats représentant le nombre d'actions ordinaires non déposées seront envoyés au porteur inscrit dans les meilleurs délais après le moment de l'expiration à l'adresse de l'actionnaire qui est indiquée à la case A, à moins qu'il n'ait indiqué une autre adresse à la case B de la présente lettre d'envoi (sauf si les actions ordinaires ne font pas l'objet d'une prise de livraison ni d'un règlement par l'initiateur, auquel cas le ou les certificats représentant les actions ordinaires seront retournés conformément à l'instruction 6 ci-dessus, « Instructions de livraison »). Le nombre total d'actions ordinaires attestées par les certificats remis sera réputé avoir été déposé, sauf indication contraire. **Cependant, la présente instruction ne s'applique pas aux porteurs qui déposent leurs actions ordinaires en suivant la procédure de transfert par inscription en compte.**

8. Renseignements fiscaux importants pour les actionnaires américains

Afin d'éviter la retenue d'impôt de réserve sur un paiement effectué à un actionnaire américain (ou à une personne agissant pour le compte d'un actionnaire américain par un agent payeur américain ou un autre intermédiaire américain ou par leur entremise à l'égard des actions ordinaires déposées), vous êtes tenu, si vous êtes une personne des États-Unis aux fins de l'impôt (au sens attribué à ce terme dans les présentes), de nous fournir votre numéro d'identification de contribuable américain (le « TIN ») (ou le TIN de la personne pour le compte de laquelle vous agissez) et de dûment remplir et signer le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint à l'annexe A des présentes et d'y attester, sous peine de parjure, que ce TIN est exact, que vous êtes exonéré de la retenue d'impôt de réserve et que vous êtes une personne des États-Unis aux fins de l'impôt. Le TIN correspond habituellement au numéro de sécurité sociale aux États-Unis ou au numéro d'identification d'employeur fédéral des États-Unis d'une personne des États-Unis aux fins de l'impôt. La personne des États-Unis aux fins de l'impôt est tenue de fournir le TIN du propriétaire inscrit des

actions ordinaires. Vous trouverez à la page 4 du formulaire W-9 de l'IRS les instructions sur l'attestation nécessaire pour les actions ordinaires immatriculées à plus d'un nom ou pour les actions ordinaires non immatriculées au nom de leur propriétaire réel. L'actionnaire américain qui n'est pas une personne des États-Unis aux fins de l'impôt et qui reçoit un paiement par un agent payeur américain ou un autre intermédiaire américain ou par leur entremise pourrait être assujéti à la retenue d'impôt de réserve à moins qu'il ne fournisse le formulaire W-8 approprié (ou un autre formulaire applicable), dûment rempli et signé. Un formulaire W-9 est joint à l'annexe A des présentes. Vous pouvez obtenir le formulaire W-8 de l'IRS approprié sur le site Web de l'IRS, au www.irs.gov.

La retenue d'impôt de réserve n'est pas un impôt supplémentaire. Les sommes retenues sont portées au crédit de l'impôt ordinaire fédéral des États-Unis que l'actionnaire américain doit payer sur son revenu et les sommes retenues en trop seront habituellement remboursées à l'actionnaire américain, dans un cas comme dans l'autre, si ce dernier produit de façon adéquate une déclaration de revenus fédérale des États-Unis en temps opportun.

Vous êtes une « **personne des États-Unis aux fins de l'impôt** » si vous êtes, aux fins de l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis : 1) un particulier citoyen ou résident des États-Unis (y compris un étranger résident des États-Unis); 2) une société de personnes, une société par actions, une entreprise, une association ou une entité ou une organisation similaire créée ou constituée aux États-Unis ou sous le régime des lois des États-Unis (ou d'un de ses États ou du District de Columbia); 3) une succession dont le revenu est assujéti à l'impôt fédéral sur le revenu des États-Unis, quelle qu'en soit la source; ou 4) une fiducie si un tribunal des États-Unis peut exercer la supervision principale de l'administration de la fiducie et qu'une ou plusieurs personnes des États-Unis sont autorisées à contrôler toutes les décisions importantes de la fiducie (ou certaines fiducies ayant choisi d'être considérées comme une personne des États-Unis aux fins de l'impôt).

Certaines personnes des États-Unis aux fins de l'impôt (y compris certaines sociétés et certaines entités exonérées d'impôt) ne sont pas assujétiées à la retenue d'impôt de réserve et aux exigences de déclaration. Ces porteurs exonérés doivent indiquer leur statut de porteur exonéré en indiquant le bon code à la ligne 4 (*Exempt payee code*) du formulaire W-9 de l'IRS. Pour obtenir des instructions supplémentaires, se reporter à la page 2 du formulaire W-9 ci-joint à l'annexe A des présentes. Chaque actionnaire américain est prié de consulter ses propres conseillers fiscaux pour savoir si, dans le cadre de l'offre, il est dispensé de la retenue d'impôt de réserve et de la déclaration de renseignements.

Si l'actionnaire américain ne donne pas les renseignements requis sur le formulaire W-9 de l'IRS ci-joint à l'annexe A des présentes ou ne fournit pas le formulaire W-8 de l'IRS approprié, selon le cas, l'IRS peut lui imposer des pénalités et il peut être assujéti à la retenue d'impôt de réserve à l'égard de la totalité ou d'une partie d'un paiement. Des pénalités importantes sont prévues en cas de fausses déclarations qui, si elles sont volontaires, peuvent entraîner des amendes ou une peine d'emprisonnement ou les deux.

Veillez noter que les attestations dont il est question ci-dessus ne libèrent aucun porteur des retenues qui doivent être prélevées sur leur rémunération ou leurs autres revenus. Les paiements qui sont traités comme des salaires seront assujétiés à toutes les retenues applicables aux salaires, même si un formulaire W-9 de l'IRS ou un formulaire W-8 de l'IRS applicable est fourni.

Les retenues d'impôt prélevées sur la contrepartie versée dans le cadre de l'offre seront, à toutes fins, traitées comme ayant été payées aux personnes à l'égard desquelles les sommes ont été retenues.

L'ACTIONNAIRE QUI EST UNE PERSONNE DES ÉTATS-UNIS AUX FINS DE L'IMPÔT ET QUI OMET DE DÛMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-9 CI-JOINT À L'ANNEXE A DES PRÉSENTES ET L'ACTIONNAIRE AMÉRICAIN (OU LA PERSONNE QUI AGIT POUR LE COMPTE D'UN ACTIONNAIRE AMÉRICAIN) QUI N'EST PAS UNE PERSONNE DES ÉTATS-UNIS AUX FINS DE L'IMPÔT ET QUI OMET DE DÛMENT REMPLIR LE FORMULAIRE W-8 APPROPRIÉ PEUVENT TOUS DEUX ÊTRE ASSUJÉTIÉS À LA RETENUE D'IMPÔT DE RÉSERVE AU TAUX LÉGAL APPLICABLE (ACTUELLEMENT 24 %) À L'ÉGARD DE LA TOTALITÉ OU D'UNE PARTIE DES PAIEMENTS QUI LEUR SONT VERSÉS DANS LE CADRE DE L'OFFRE ET PEUVENT ÊTRE PASSIBLES DE PÉNALITÉS.

9. Monnaie de paiement

Les actionnaires recevront un paiement au comptant en dollars canadiens pour les actions ordinaires valablement déposées qui font l'objet d'une prise de livraison par l'initiateur.

10. Dispositions diverses

- a) S'il n'y a pas suffisamment d'espace dans la case 1 de la présente lettre d'envoi pour y inscrire tous les certificats représentant les actions ordinaires à l'égard d'actions ordinaires déposées, une liste comportant les autres numéros de certificat et le nombre de titres déposés peut être jointe à la présente lettre d'envoi.
- b) Si les actions ordinaires déposées sont immatriculées sous différentes formes (par exemple, « Jean Tremblay » et « J. Tremblay »), il faut signer une lettre d'envoi distincte pour chaque immatriculation différente.
- c) Aucun dépôt sous une autre forme ni aucun dépôt conditionnel ou éventuel ne sera accepté et aucune fraction d'action ordinaire ne sera achetée. En signant la présente lettre d'envoi, l'actionnaire déposant renonce au droit de recevoir un avis d'acceptation des actions ordinaires déposées pour règlement, sauf disposition contraire des lois applicables.
- d) L'offre, la présente lettre d'envoi et tous les contrats découlant de son acceptation sont régis par les lois de la province d'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, et ils s'interprètent conformément à celles-ci. Chaque partie à une convention découlant de l'acceptation de l'offre reconnaît inconditionnellement et irrévocablement la compétence exclusive des tribunaux de la province d'Ontario et de tout tribunal ayant la compétence pour entendre les appels de leurs décisions.
- e) Avant de remplir la présente lettre d'envoi, vous êtes priés de lire l'offre et note d'information qui y est jointe.
- f) Il est possible d'obtenir sans frais d'autres exemplaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie sur demande adressée au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi. Des exemplaires de la présente lettre d'envoi et des documents connexes peuvent également être consultés sur SEDAR sous le profil de Noront à l'adresse www.sedar.com.

11. Certificats perdus ou endommagés

Si un certificat représentant des actions ordinaires est perdu, détruit ou endommagé, la présente lettre d'envoi doit être remplie avec le plus de détails possible et elle doit être envoyée au dépositaire à son bureau dont l'adresse est indiquée au dos de la présente lettre d'envoi, avec une lettre décrivant la perte, la destruction ou l'endommagement (et le certificat représentant les actions ordinaires dans le cas d'un certificat endommagé). Le dépositaire transmettra ces documents à l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires afin que celui-ci puisse fournir la marche à suivre pour le remplacement du certificat perdu, détruit ou endommagé. Ainsi, en cas de perte, de destruction ou d'endommagement d'un certificat, il y a lieu d'y voir suffisamment longtemps avant le moment de l'expiration pour avoir le temps suffisant pour obtenir un certificat de remplacement et de déposer en réponse à l'offre les actions ordinaires représentées par ce certificat de remplacement avant le moment de l'expiration. Si un certificat représentant des actions ordinaires est perdu, détruit ou endommagé, veuillez vous assurer de fournir votre numéro de téléphone de sorte que le dépositaire ou l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres puisse communiquer avec vous. Un certificat de remplacement sera délivré lorsque l'actionnaire aura satisfait aux exigences de l'initiateur, de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres et de Noront relativement aux certificats de remplacement. Ces exigences pourraient comprendre celle de fournir un affidavit (qui comprendra un cautionnement) et l'exigence d'indemniser Noront, l'initiateur et BHP Lonsdale en cas de réclamation présentée contre eux à l'égard du certificat perdu, volé, détruit ou endommagé.

12. Avis sur la protection des renseignements personnels

Kingsdale Advisors s'engage à protéger vos renseignements personnels. Lorsqu'elle vous fournit des services ou qu'elle fournit des services à ses sociétés clientes, Kingsdale Advisors reçoit certains renseignements personnels non publics vous concernant, notamment dans le cadre des opérations qu'elle exécute pour vous, dans les formulaires que vous lui transmettez ou dans d'autres communications qu'elle a avec vous ou vos représentants. Il peut s'agir de votre nom, de votre adresse, de votre numéro d'assurance sociale, des titres que vous détenez ou d'autres informations financières. Kingsdale Advisors utilise ces renseignements pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de ses clients et à d'autres fins légales liées à ses services. Certains de vos renseignements peuvent être transférés à des agents aux États-Unis aux fins de traitement et/ou de stockage de données. Kingsdale Advisors se servira des renseignements que vous lui fournissez pour traiter votre demande et considérera votre signature comme un consentement à cet égard.

LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI OU UN FAC-SIMILÉ DE CELLE-CI SIGNÉ À LA MAIN (AVEC LES CERTIFICATS REPRÉSENTANTS LES ACTIONS ORDINAIRES DÉPOSÉES ET LES AUTRES DOCUMENTS REQUIS) OU L'AVIS DE LIVRAISON GARANTIE OU UN FAC-SIMILÉ DE CELUI-CI SIGNÉ À LA MAIN DOIVENT PARVENIR AU DÉPOSITAIRE À L'ADRESSE INDIQUÉE AU DOS DE LA PRÉSENTE LETTRE D'ENVOI AU PLUS TARD AU MOMENT DE L'EXPIRATION.

Request for Taxpayer Identification Number and Certification

Give Form to the requester. Do not send to the IRS.

▶ Go to www.irs.gov/FormW9 for instructions and the latest information.

Print or type.
See Specific Instructions on page 3.

1 Name (as shown on your income tax return) Name is required on this line do not leave this line blank	
2 Business name/disregarded entity name if different from above	
3 Check appropriate box for federal tax classification of the person whose name is entered on line Check only one of the following seven boxes <input type="checkbox"/> individual/sole proprietor or single member LLC <input type="checkbox"/> C Corporation <input type="checkbox"/> S Corporation <input type="checkbox"/> Partnership <input type="checkbox"/> Trust/estate <input type="checkbox"/> Limited liability company Enter the tax classification (C=C corporation S=S corporation P=Partnership) ▶ _____ Note: Check the appropriate box in the line above for the tax classification of the single member owner Do not check LLC if the LLC is classified as a single member LLC that is disregarded from the owner unless the owner of the LLC is another LLC that is not disregarded from the owner for U S federal tax purposes Otherwise a single member LLC that is disregarded from the owner should check the appropriate box for the tax classification of its owner <input type="checkbox"/> Other (see instructions) ▶	4 Exemptions (codes apply only to certain entities not individuals see instructions on page 3) Exempt payee code (if any) _____ Exemption from FATCA reporting code (if any) _____ <small>(Applies to accounts maintained outside the U.S.)</small>
5 Address (number street and apt or suite no) See instructions	Requester's name and address (optional)
6 City state and Z P code	
7 List account number(s) here (optional)	

Part I Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. The TIN provided must match the name given on line 1 to avoid backup withholding. For individuals, this is generally your social security number (SSN). However, for a resident alien, sole proprietor, or disregarded entity, see the instructions for Part 1, later. For other entities, this is your employer identification number (EIN). If you do not have a number, see *How to get a TIN*, later.

Note: If the account is in more than one name, see the instructions for line 1. Also see *What Name and Number To Give the Requester* for guidelines on whose number to enter.

Social security number						
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 25%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 5%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 25%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 5%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 20%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>			-		-	
		-		-		
or						
Employer identification number						
<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 25%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 5%; text-align: center;">-</td> <td style="width: 25%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 5%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> <td style="width: 20%; border: 1px solid black; height: 20px;"></td> </tr> </table>			-			
		-				

Part II Certification

Under penalties of perjury, certify that:

1. The number shown on this form is my correct taxpayer identification number (or am waiting for a number to be issued to me); and
2. I am not subject to backup withholding because: (a) I am exempt from backup withholding, or (b) have not been notified by the Internal Revenue Service (IRS) that I am subject to backup withholding as a result of a failure to report an interest or dividends, or (c) the IRS has notified me that I am no longer subject to backup withholding; and
3. I am a U.S. citizen or other U.S. person (defined below); and
4. The FATCA code(s) entered on this form (if any) indicate that I am exempt from FATCA reporting is correct.

Certification instructions. You must cross out item 2 above if you have been notified by the IRS that you are currently subject to backup withholding because you have failed to report an interest and dividends on your tax return. For real estate transactions item 2 does not apply. For mortgage interest paid acquisition or abandonment of secured property cancellation of debt contributions to an individual retirement arrangement (IRA) and generally payments other than interest and dividends you are not required to sign the certification but you must provide your correct TIN. See the instructions for Part 1, later.

Sign Here	Signature of U.S. person ▶	Date ▶
------------------	----------------------------	--------

General Instructions

Section references are to the Internal Revenue Code unless otherwise noted.

Future developments. For the latest information about developments related to Form W-9 and its instructions, such as changes that are enacted after they were published, go to www.irs.gov/FormW9.

Purpose of Form

An individual or entity (Form W-9 requester) who is required to file an information return with the IRS must obtain your correct taxpayer identification number (TIN) which may be your social security number (SSN), individual taxpayer identification number (ITIN), adopt on taxpayer identification number (ATIN), or employer identification number (EIN), to report on an information return the amount paid to you, or other amount reportable on an information return. Examples of information returns include, but are not limited to, the following.

- Form 1099-NT (interest earned or paid)

- Form 1099-DIV (dividends, including those from stocks or mutual funds)
- Form 1099-MISC (various types of income, prizes, awards, or gross proceeds)
- Form 1099-B (stock or mutual fund sales and certain other transactions by brokers)
- Form 1099-S (proceeds from real estate transactions)
- Form 1099-K (merchant card and third party network transactions)
- Form 1098 (home mortgage interest), 1098-E (student loan interest), 1098-T (tuition)
- Form 1099-C (canceled debt)
- Form 1099-A (acquisition or abandonment of secured property)

Use Form W-9 only if you are a U.S. person (including a resident alien), to provide your correct TIN.

If you do not return Form W-9 to the requester with a TIN, you might be subject to backup withholding. See What's backup withholding, later.

By signing the filled-out form, you:

1. Certify that the TIN you are giving is correct (or you are waiting for a number to be issued),
2. Certify that you are not subject to backup withholding, or
3. Claim exemption from backup withholding if you are a U.S. exempt payee. If applicable, you are also certifying that as a U.S. person, your allocable share of any partnership income from a U.S. trade or business is not subject to the withholding tax on foreign partners' share of effectively connected income, and
4. Certify that FATCA code(s) entered on this form (if any) indicate that you are exempt from the FATCA reporting, is correct. See *What is FATCA reporting*, later, for further information.

Note: If you are a U.S. person and a requester gives you a form other than Form W-9 to request your TIN, you must use the requester's form if it is substantially similar to this Form W-9.

Definition of a U.S. person. For federal tax purposes, you are considered a U.S. person if you are:

- An individual who is a U.S. citizen or U.S. resident alien;
- A partnership, corporation, company, or association created or organized in the United States or under the laws of the United States;
- An estate (other than a foreign estate); or
- A domestic trust (as defined in Regulations section 301.7701-7).

Special rules for partnerships. Partnerships that conduct a trade or business in the United States are generally required to pay a withholding tax under section 1446 on any foreign partners' share of effectively connected taxable income from such business. Further, in certain cases where a Form W-9 has not been received, the rules under section 1446 require a partnership to presume that a partner is a foreign person, and pay the section 1446 withholding tax. Therefore, if you are a U.S. person that is a partner in a partnership conducting a trade or business in the United States, provide Form W-9 to the partnership to establish your U.S. status and avoid section 1446 withholding on your share of partnership income.

In the cases below, the foreign person must give Form W-9 to the partnership for purposes of establishing its U.S. status and avoid withholding on its allocable share of net income from the partnership conducting a trade or business in the United States.

- In the case of a disregarded entity with a U.S. owner, the U.S. owner of the disregarded entity and not the entity;
- In the case of a grantor trust with a U.S. grantor or other U.S. owner, generally, the U.S. grantor or other U.S. owner of the grantor trust and not the trust; and
- In the case of a U.S. trust (other than a grantor trust), the U.S. trust (other than a grantor trust) and not the beneficiaries of the trust.

Foreign person. If you are a foreign person or the U.S. branch of a foreign bank that has elected to be treated as a U.S. person, do not use Form W-9. Instead, use the appropriate Form W-8 or Form 8233 (see Pub. 515, *Withholding of Tax on Nonresident Aliens and Foreign Entities*).

Nonresident alien who becomes a resident alien. Generally, on your nonresident alien individual may use the terms of a tax treaty to reduce or eliminate U.S. tax on certain types of income. However, most tax treaties contain a provision known as a "saving clause." Except as specified in the saving clause may permit an exemption from tax to continue for certain types of income even after the payee has otherwise become a U.S. resident alien for tax purposes.

If you are a U.S. resident alien who is relying on an exemption contained in the saving clause of a tax treaty to claim an exemption from U.S. tax on certain types of income, you must attach a statement to Form W-9 that specifies the following terms.

1. The treaty country. Generally, this must be the same treaty under which you claim exemption from tax as a nonresident alien.
2. The treaty article addressing the income.
3. The article number (or location) in the tax treaty that contains the saving clause and its exceptions.
4. The type and amount of income that qualifies for the exemption from tax.
5. Sufficient facts to justify the exemption from tax under the terms of the treaty article.

Example. Article 20 of the U.S.-China income tax treaty allows an exempt nonresident alien for tax purposes if his or her stay in the United States exceeds 5 calendar years. However, paragraph 2 of the first Protocol to the U.S.-China treaty (dated April 30, 1984) allows the provisions of Article 20 to continue to apply even after the Chinese student becomes a resident alien of the United States. A Chinese student who qualifies for this exemption (under paragraph 2 of the first protocol) and is relying on this exemption to claim an exemption from tax on his or her scholarship or fellowship income would attach to Form W-9 a statement that includes the information described above to support that exemption.

If you are a nonresident alien or a foreign entity, give the requester the appropriate completed Form W-8 or Form 8233.

Backup Withholding

What is backup withholding? Persons making certain payments to you must under certain conditions withhold and pay to the IRS 24% of such payments. This is called "backup withholding." Payments that may be subject to backup withholding include interest, tax-exempt interest, dividends, broker and barter exchange transactions, rents, royalties, nonemployment pay, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, and certain payments from fishing boat operators. Real estate transactions are not subject to backup withholding.

You will not be subject to backup withholding on payments you receive if you give the requester your correct TIN, make the proper certifications, and report all your taxable interest and dividends on your tax return.

Payments you receive will be subject to backup withholding if:

1. You do not furnish your TIN to the requester,
2. You do not certify your TIN when required (see the instructions for Part 4 for details),
3. The IRS tells the requester that you furnished an incorrect TIN,
4. The IRS tells you that you are subject to backup withholding because you did not report all your interest and dividends on your tax return (for reportable interest and dividends only), or
5. You do not certify to the requester that you are not subject to backup withholding under 4 above (for reportable interest and dividend accounts opened after 1983 only).

Certain payees and payments are exempt from backup withholding. See *Exempt payee code*, later, and the separate instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

What is FATCA Reporting?

The Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) requires a participating foreign financial institution to report a United States account holders that are specified United States persons. Certain payees are exempt from FATCA reporting. See *Exemption from FATCA reporting code*, later, and the instructions for the Requester of Form W-9 for more information.

Updating Your Information

You must provide updated information to any person to whom you claim to be an exempt payee if you are no longer an exempt payee and anticipate receiving reportable payments in the future from this person. For example, you may need to provide updated information if you are a corporation that elects to be an S corporation, or if you no longer are tax exempt. In addition, you must furnish a new Form W-9 if the name or TIN changes for the account; for example, if the grantor of a grantor trust dies.

Penalties

Failure to furnish TIN. If you fail to furnish your correct TIN to a requester, you are subject to a penalty of \$50 for each such failure unless you are able to show a reasonable cause and not to willfully neglect.

Civil penalty for false information with respect to withholding. If you make a false statement with no reasonable basis that results in no backup withholding, you are subject to a \$500 penalty.

Criminal penalty for falsifying information. Willfully falsifying certification or affirmations may subject you to criminal penalties including fines and/or imprisonment.

Misuse of TINs. If the requester discloses or uses TINs in violation of federal law, the requester may be subject to civil and criminal penalties.

Specific Instructions

Line 1

You must enter one of the following on this line; **do not** leave this line blank. The name should match the name on your tax return.

If this Form W-9 is for a joint account (other than an account maintained by a foreign financial institution (FF)), list first, and then circle, the name of the person or entity whose number you entered in Part 1 of Form W-9. If you are providing Form W-9 to an FF to document a joint account, each holder of the account that is a U.S. person must provide a Form W-9.

a. **Individual.** Generally, enter the name shown on your tax return. If you have changed your last name without informing the Social Security Administration (SSA) of the name change, enter your first name, the last name as shown on your social security card, and your new last name.

Note: ITIN applicant: Enter your individual name as it was entered on your Form W-7 application, line 1a. This should also be the same as the name you entered on the Form 1040/1040A/1040EZ you filed with your application.

b. **Sole proprietor or single-member LLC.** Enter your individual name as shown on your 1040/1040A/1040EZ on line 1. You may enter your business, trade, or "doing business as" (DBA) name on line 2.

c. **Partnership, LLC that is not a single-member LLC, C corporation, or S corporation.** Enter the entity's name as shown on the entity's tax return on line 1 and any business, trade, or DBA name on line 2.

d. **Other entities.** Enter your name as shown on required U.S. federal tax documents on line 1. This name should match the name shown on the charter or other legal document creating the entity. You may enter any business, trade, or DBA name on line 2.

e. **Disregarded entity.** For U.S. federal tax purposes, an entity that is disregarded as an entity separate from its owner is treated as a "disregarded entity." See Regulations section 301.7701-2(c)(2)(i). Enter the owner's name on line 1. The name of the entity entered on line 1 should never be a disregarded entity. The name on line 1 should be the name shown on the income tax return on which the income should be reported. For example, if a foreign LLC that is treated as a disregarded entity for U.S. federal tax purposes has a single owner that is a U.S. person, the U.S. owner's name is required to be provided on line 1. If the direct owner of the entity is also a disregarded entity, enter the first owner that is not disregarded for federal tax purposes. Enter the disregarded entity's name on line 2, "Business name/disregarded entity name." If the owner of the disregarded entity is a foreign person, the owner must complete an appropriate Form W-8 instead of a Form W-9. This is the case even if the foreign person has a U.S. TIN.

Line 2

If you have a business name, trade name, DBA name, or disregarded entity name, you may enter it on line 2.

Line 3

Check the appropriate box on line 3 for the U.S. federal tax classification of the person whose name is entered on line 1. Check only one box on line 3.

IF the entity/person on line 1 is a(n) . . .	THEN check the box for . . .
<ul style="list-style-type: none"> • Corporation 	Corporation
<ul style="list-style-type: none"> • Individual • Sole proprietorship, or • Single-member limited liability company (LLC) owned by an individual and disregarded for U.S. federal tax purposes. 	Individual/sole proprietor or single-member LLC
<ul style="list-style-type: none"> • LLC treated as a partnership for U.S. federal tax purposes, • LLC that has filed Form 8832 or 2553 to be taxed as a corporation, or • LLC that is disregarded as an entity separate from its owner but the owner is another LLC that is not disregarded for U.S. federal tax purposes. 	Limited liability company and enter the appropriate tax classification. (P Partnership; C Corporation; or S Corporation)
<ul style="list-style-type: none"> • Partnership 	Partnership
<ul style="list-style-type: none"> • Trust/estate 	Trust/estate

Line 4, Exemptions

If you are exempt from backup withholding and/or FATCA reporting, enter in the appropriate space on line 4 any code(s) that may apply to you.

Exempt payee code.

- Generally, individuals (including sole proprietors) are not exempt from backup withholding.
- Except as provided below, corporations are exempt from backup withholding for certain payments, including interest and dividends.
- Corporations are not exempt from backup withholding for payments made in settlement of payment card or third party network transactions.
- Corporations are not exempt from backup withholding with respect to attorneys' fees or gross proceeds paid to attorneys, and corporations that provide medical or health care services are not exempt with respect to payments reportable on Form 1099-MISC.

The following codes identify payees that are exempt from backup withholding. Enter the appropriate code in the space on line 4.

- 1—An organization exempt from tax under section 501(a), any IRA, or a custodial account under section 403(b)(7) if the account satisfies the requirements of section 401(f)(2)
- 2—The United States or any of its agencies or instrumentalities
- 3—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of the political subdivisions or instrumentalities
- 4—A foreign government or any of its political subdivisions, agencies, or instrumentalities
- 5—A corporation
- 6—A dealer in securities or commodities required to register in the United States, the District of Columbia, or a U.S. commonwealth or possession
- 7—A futures commission merchant registered with the Commodity Futures Trading Commission
- 8—A real estate investment trust
- 9—An entity registered at a time during the tax year under the Investment Company Act of 1940
- 10—A common trust fund operated by a bank under section 584(a)
- 11—A financial institution
- 12—A managed plan known in the investment community as a nominee or custodian
- 13—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947

The following chart shows types of payments that may be exempt from backup withholding. The chart applies to the exempt payees listed above, 1 through 13.

IF the payment is for . . .	THEN the payment is exempt for . . .
Interest and dividend payments	All exempt payees except for 7
Broker transactions	Exempt payees 1 through 4 and 6 through 11 and all corporations. Corporations must not enter an exempt payee code because they are exempt only for sales of noncovered securities acquired prior to 2012.
Barter exchange transactions and patronage dividends	Exempt payees 1 through 4
Payments over \$600 required to be reported and direct sales over \$5,000 ¹	Generally, exempt payees 1 through 5 ²
Payments made in settlement of payment card or third party network transactions	Exempt payees 1 through 4

¹ See Form 1099-MISC, Miscellaneous Income, and its instructions.

² However, the following payments made to a corporation and reportable on Form 1099-MISC are not exempt from backup withholding: medical and health care payments, attorneys' fees, gross proceeds paid to an attorney reportable under section 6045(f), and payments for services paid by a federal executive agency.

Exemption from FATCA reporting code. The following codes identify payees that are exempt from reporting under FATCA. These codes apply to persons submitting this form for accounts maintained outside of the United States by certain foreign financial institutions. Therefore, if you are only submitting this form for an account you hold in the United States, you may leave this field blank. Consult with the person requesting this form if you are uncertain if the financial institution is subject to these requirements. A requester may indicate that a code is not required by providing you with a Form W-9 with "Not Applicable" (or any similar indication) written or printed on the line for a FATCA exemption code.

A—An organization exempt from tax under section 501(a) or any nondiscriminatory retirement plan as defined in section 7701(a)(37)

B—The United States or any of its agencies or instrumentalities

C—A state, the District of Columbia, a U.S. commonwealth or possession, or any of the respective subdivisions or instrumentalities

D—A corporation on the stock of which securities are regularly traded on one or more established securities markets, as described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

E—A corporation that is a member of the same expanded affiliated group as a corporation described in Regulations section 1.1472-1(c)(1)(i)

F—A dealer in securities, commodities, or derivatives financial instruments (including notional principal contracts, futures, forwards, and options) that is registered as such under the laws of the United States or any state

G—A real estate investment trust

H—A regulated investment company as defined in section 851 or an entity registered at a time during the tax year under the Investment Company Act of 1940

I—A common trust fund as defined in section 584(a)

J—A bank as defined in section 581

K—A broker

L—A trust exempt from tax under section 664 or described in section 4947(a)(1)

M—A tax exempt trust under a section 403(b) plan or section 457(g) plan

Note: You may wish to consult with the financial institution requesting this form to determine whether the FATCA code and/or exempt payee code should be completed.

Line 5

Enter your address (number, street, and apartment or suite number). This is where the requester of this Form W-9 may request information on returns. If this address differs from the one the requester already has on file, write NEW at the top. If a new address is provided, there is still a chance the old address will be used until the payor changes your address in their records.

Line 6

Enter your city, state, and ZIP code.

Part I. Taxpayer Identification Number (TIN)

Enter your TIN in the appropriate box. If you are a resident alien and you do not have and are not eligible to get an SSN, your TIN is your RS and dual taxpayer identification number (TIN). Enter it in the social security number box. If you do not have a TIN, see *How to get a TIN* below.

If you are a sole proprietor and you have an EIN, you may enter either your SSN or EIN.

If you are a single-member LLC that is disregarded as an entity separate from its owner, enter the owner's SSN (or EIN, if the owner has one). Do not enter the disregarded entity's EIN. If the LLC is classified as a corporation or partnership, enter the entity's EIN.

Note: See *What Name and Number To Give the Requester*, later, for further clarification of name and TIN combinations.

How to get a TIN. If you do not have a TIN, apply for one immediately. To apply for an SSN, get Form SS-5, Application for a Social Security Card, from your local SSA office or get this form online at www.SSA.gov. You may also get this form by calling 1-800-772-1213. Use Form W-7, Application for RS and dual Taxpayer identification Number, to apply for a TIN, or Form SS-4, Application for Employer identification Number, to apply for an EIN. You can apply for an EIN online by accessing the RS website at www.irs.gov/Businesses and clicking on Employer identification Number (EIN) under Starting a Business. Go to www.irs.gov/Forms to view, download, or print Form W-7 and/or Form SS-4. Or, you can go to www.irs.gov/OrderForms to place an order and have Form W-7 and/or SS-4 mailed to you within 10 business days.

If you are asked to complete Form W-9 but do not have a TIN, apply for a TIN and write "Applied For" in the space for the TIN, sign and date the form, and give it to the requester. For interest and dividend payments, and certain payments made with respect to realty and instruments, generally you will have 60 days to get a TIN and give it to the requester before you are subject to backup withholding on payments. The 60-day rule does not apply to other types of payments. You will be subject to backup withholding on such payments until you provide your TIN to the requester.

Note: Entering "Applied For" means that you have a ready application for a TIN or that you intend to apply for one soon.

Caution: A disregarded U.S. entity that has a foreign owner must use the appropriate Form W-8.

Part II. Certification

To establish to the withholding agent that you are a U.S. person, or resident alien, sign Form W-9. You may be requested to sign by the withholding agent even if item 1, 4, or 5 below indicates otherwise.

For a joint account, only the person whose TIN is shown in Part should sign (when required). In the case of a disregarded entity, the person identified on line 1 must sign. Exempt payees, see *Exempt payee code*, earlier.

Signature requirements. Complete the certification as indicated in items 1 through 5 below.

1. Interest, dividend, and barter exchange accounts opened before 1984 and broker accounts considered active during 1983.

You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certificate on.

2. Interest, dividend, broker, and barter exchange accounts opened after 1983 and broker accounts considered inactive during 1983.

You must sign the certificate on or backup withholding applicable if you are subject to backup withholding and you are merely providing your correct TIN to the requester, you must cross out item 2 in the certificate on before signing the form.

3. Real estate transactions. You must sign the certificate on. You may cross out item 2 of the certificate on.

4. Other payments. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certificate on unless you have been notified that you have previously given an incorrect TIN. "Other payments" include payments made in the course of the requester's trade or business for rents, royalties, goods (other than bills for merchandise), medical and health care services (including payments to corporations), payments to a nonemployee for services, payments made in settlement of payment card and third party network transactions, payments to certain fishing boat crew members and fishermen, and gross proceeds paid to attorneys (including payments to corporations).

5. Mortgage interest paid by you, acquisition or abandonment of secured property, cancellation of debt, qualified tuition program payments (under section 529), ABLE accounts (under section 529A), IRA, Coverdell ESA, Archer MSA or HSA contributions or distributions, and pension distributions. You must give your correct TIN, but you do not have to sign the certificate on.

For this type of account:	Give name and EIN of:
4 Account with the Department of Agriculture in the name of a public entity (such as a state or local government school district or prison) that receives agricultural program payments	The public entity
5 Grantor trust filing under the Form 04 Filing Method or the Optional Form 099 Filing Method 2 (see Regulations section 67 4(b)(2)(i)(B))	The trust

¹ List first and last name of the person whose number you furnish. If only one person on a joint account has an SSN, that person's number must be furnished.

² Circle the minor's name and furnish the minor's SSN.

³ You must show your individual name and you may also enter your business or DBA name on the "Business name/deregarded entity" name line. You may use either your SSN or EIN (if you have one), but the IRS encourages you to use your SSN.

⁴ List first and last name of the trust, estate, or pension trust. (Do not furnish the TIN of the personal representative or trustee unless the representative is not designated in the account title.) Also see *Special rules for partnerships*, earlier.

***Note:** The grantor also must provide a Form W-9 to trustee of trust.

Note: If no name is recorded when more than one name is listed, the number will be considered to be that of the first name listed.

What Name and Number To Give the Requester

For this type of account:	Give name and SSN of:
Individual	The individual
2 Two or more individuals (joint account) other than an account maintained by an FF	The actual owner of the account or if combined funds the first individual on the account ¹
3 Two or more U.S. persons (joint account maintained by an FF)	Each holder of the account
4 Custodial account of a minor (Uniform Gift to Minors Act)	The minor ²
5 a The usual revocable savings trust (grantor is also trustee) b So called trust account that is not a legal or valid trust under state law	The grantor trustee ¹ The actual owner ¹
6 Sole proprietorship or disregarded entity owned by an individual	The owner ³
7 Grantor trust filing under Optional Form 099 Filing Method (see Regulations section 67 4(b)(2)(i)(A))	The grantor ⁴

For this type of account:	Give name and EIN of:
8 Disregarded entity not owned by an individual	The owner
9 A valid trust estate or pension trust	Legal entity ⁴
0 Corporation or LLC electing corporate status on Form 8832 or Form 2553	The corporation
Association club religious charitable educational or other tax exempt organization	The organization
2 Partnership or multi member LLC	The partnership
3 A broker or registered nominee	The broker or nominee

Secure Your Tax Records From Identity Theft

Identity theft occurs when someone uses your personal information such as your name, SSN, or other identifying information, without your permission, to commit fraud or other crimes. An identity thief may use your SSN to get a job or may file a tax return using your SSN to receive a refund.

To reduce your risk:

- Protect your SSN,
- Ensure your employer is protecting your SSN, and
- Be careful when choosing a tax preparer.

If your tax records are affected by identity theft and you receive a notice from the IRS, respond right away to the name and phone number printed on the IRS notice or letter.

If your tax records are not currently affected by identity theft but you think you are at risk due to a lost or stolen purse or wallet, request a new credit card activity or credit report, contact the IRS Identity Theft Helpline at 1-800-908-4490 or submit Form 14039.

For more information, see Pub. 5027, Identity Theft Information for Taxpayers.

Victims of identity theft who are experiencing economic harm or a systemic problem, or are seeking help in resolving tax problems that have not been resolved through normal channels, may be eligible for Taxpayer Advocate Service (TAS) assistance. You can reach TAS by calling the TAS toll-free case intake line at 1-877-777-4778 or TTY/TDD 1-800-829-4059.

Protect yourself from suspicious emails or phishing schemes.

Phishing is the creation and use of email and websites designed to mimic legitimate business emails and websites. The most common attacks send an email to a user falsely claiming to be an established legitimate enterprise in an attempt to scam the user into surrendering private information that will be used for identity theft.

The RS does not n t ate contacts w th taxpayers v a ema s. A so, the RS does not request persona deta ed nformat on through ema or ask taxpayers for the P N numbers, passwords, or s m ar secret access nformat on for the r cred t card, bank, or other f nanc a accounts.

f you rece ve an unso c ted ema c a m ng to be from the RS, forward th s message to phishing@irs.gov. You may a so report m suse of the RS name, ogo, or other RS property to the Treasury nspector Genera for Tax Adm n strat on (T GTA) at 1-800-366-4484. You can forward susp c ous ema s to the Federa Trade Comm ss on at spam@uce.gov or report them at www.ftc.gov/complaint. You can contact the FTC at www.ftc.gov/idtheft or 877- DTHEFT (877-438-4338). f you have been the v ct m of dent ty theft, see www.IdentityTheft.gov and Pub. 5027.

V s t www.irs.gov/IdentityTheft to earn more about dent ty theft and how to reduce your r sk.

Privacy Act Notice

Sect on 6109 of the nterna Revenue Code requ res you to prov de your correct T N to persons (nc ud ng federa agenc es) who are requ red to f e nformat on returns w th the RS to report nterest, d v dends, or certa n other ncome pa d to you; mortgage nterest you pa d; the acqu s t on or abandonment of secured property; the cance at on of debt; or contr but ons you made to an RA, Archer MSA, or HSA. The person co ect ng th s form uses the nformat on on the form to f e nformat on returns w th the RS, report ng the above nformat on. Rout ne uses of th s nformat on nc ude g v ng t to the Department of Justice for c v and cr m na t gat on and to ct es, states, the D str ct of Co umb a, and U.S. commonwea ths and possess ons for use n adm n ster ng the r aws. The nformat on a so may be d sc osed to other countr es under a treaty, to federa and state agenc es to enforce c v and cr m na aws, or to federa aw enforcement and nte gence agenc es to combat terror sm. You must prov de your T N whether or not you are requ red to f e a tax return. Under sect on 3406, payers must genera y w thho d a percentage of taxab e nterest, d v dend, and certa n other payments to a payee who does not g ve a T N to the payer. Certan pena t es may a so app y for prov d ng fa se or fraudu ent nformat on.

Le dépositaire et agent d'information à l'égard de l'offre est :



KINGSDALE Advisors

Par la poste :

**Kingsdale Advisors
Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Par messenger ou par courrier recommandé :

**Kingsdale Advisors
Exchange Tower
130 King Street West, Suite 2950
Toronto (Ontario) M5X 1E2**

Par courriel (suivi de l'original) :

contactus@kingsdaleadvisors.com

En Amérique du Nord : 1-866-581-0512

À l'extérieur de l'Amérique du Nord : +1-416-867-2272

Les actionnaires peuvent adresser toute question ou demande au dépositaire et agent d'information à l'adresse, aux numéros de téléphone ou à l'adresse de courriel qui sont indiqués ci-dessus. Ils peuvent également adresser toute demande d'exemplaires supplémentaires de l'offre et note d'information, de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie au dépositaire et agent d'information. Les fac-similés de la présente lettre d'envoi et de l'avis de livraison garantie qui sont signés à la main sont acceptés. Les actionnaires peuvent également communiquer avec leur conseiller en placement, leur courtier en valeurs mobilières, leur banque commerciale, leur société de fiducie ou autre prête-nom avec lequel ils font affaire pour obtenir de l'aide relativement à l'offre.

La remise de la présente lettre d'envoi à une adresse ou à une adresse de courriel différente de celle indiquée ci-dessus ne constitue pas une remise valide.